

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-22-1298 du 28/10/2022**

Arrêté du 26 octobre 2022

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,  
CLASSE NORMALE, SUR UN EMPLOI DE NIVEAU HORS CLASSE ET NOMINATION À LA HORS CLASSE,  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, sur un emploi de niveau hors classe et nomination à la hors classe, au titre de l'année 2022.

Date d'application : 01/11/2022

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, SUR UN EMPLOI DE NIVEAU HORS CLASSE ET NOMINATION À LA HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, SUR UN EMPLOI DE NIVEAU HORS CLASSE ET NOMINATION À LA HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**



**ARRÊTÉ**

portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, sur un emploi de niveau hors classe et nomination à la hors classe, au titre de l'année 2022

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé

**ARRÊTE :**

**Article 1.-** L'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, dont le nom suit est affecté sur un emploi de niveau hors classe et nommé inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, dans les fonctions et dans les conditions ci-dessous indiquées :

Identification				Ancienne situation		Nouvelle situation			
Matricule SIRHIUS	Prénom	NOM	Grade-Échelon Date de prise de rang	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Résidence	Grade-Échelon Date de prise de rang Date d'effet
000002306433	Pascal	LE BEC	Idiv FiP CN 04 01/05/2019	63	DISI CENTRE-OUEST ESI RENNES	22	DRFIP ILLE-ET-VILAINE CDL RENNES	RENNES	Idiv FiP HC 02 01/05/2020 01/11/2022

**Article 2.-** Si l'intéressé estime devoir contester cette décision, il peut :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3.-** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques (BOFIP), section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 26 OCTOBRE 2022  
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
 L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT  
 CHEF DU PÔLE MOBILITÉ INTERNE DES A+ ET A  
 BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET DES A »

NICOLAS CARON

BOFIP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Jérôme Fournel	